



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Fiche 3.1 - EPLE

Quelles sont les principales actions à mettre en œuvre au moment de l'activation du protocole et de la mise en application d'une organisation adaptée ?

1. Information interne et externe

- Informer l'ensemble des partenaires (mairie, collectivité de rattachement, transports scolaires, associations) des modalités de fonctionnement
- Informer les parents
- Concertation au niveau des instances de l'établissement.

2. Volet RH

- Identifier les personnels indisponibles
- Identifier les personnels qui, en application de la doctrine sanitaire, seront dispensés d'une prise en charge en présentiel des élèves dans les classes et mobilisés pour des enseignements à distance
- Faire un point de situation avec la DSDEN / le rectorat (besoins de remplacements).
- Faire un point de situation avec la collectivité de rattachement sur la situation des personnels qui relèvent d'elle

Comment :

- *Enquête "sondage" téléphonique pour un état des lieux humain : bilan des personnels en capacité d'assurer leur activité et des personnels à accompagner, bilan des familles concernées ;*
- *Le médecin de prévention évaluera la compatibilité de l'état de santé avec les conditions de travail locales et proposera les aménagements de poste éventuellement nécessaires.*

3. Sécurisation sanitaire et vérification du matériel

Mise en œuvre du protocole sanitaire à définir en lien avec la collectivité notamment en matière de nettoyage/désinfection, approvisionnement en consommables (savon liquide, papier essuie-mains, gel hydroalcoolique, masques pour les personnels, etc.) et aménagement des abords.

4. Accompagnement et renforcement pédagogiques

- Détection par les enseignants des élèves fragilisés et signalement pour une prise en charge rapide. Les fragilités peuvent être de plusieurs ordres : du point de vue des apprentissages, en termes d'équipement numérique ou de connexion, en situation de fragilité sanitaire.
- Suivi précis de l'absentéisme des élèves dès le premier jour
- Mobiliser les réseaux des académies (PSAD, FOQUALE...) pour renforcer le repérage des élèves.
- S'assurer de la bonne activation de tous les comptes élèves sur les ENT.
- Vérification des coordonnées (téléphone, adresses mail) des parents.

Points de vigilance :

- L'équipe de direction rencontre :
 - les personnels déstabilisés par cette situation ;
 - les organisations syndicales ;
 - les fédérations de parents d'élèves ;
 - les délégués élèves.
- L'équipe de direction assure le lien avec la collectivité de rattachement et avec ses agents.
- L'équipe vie scolaire, santé et social est en appui des élèves et des familles impactés par la maladie.
- Aider chacun, élèves, personnels et familles, à se projeter dans cette nouvelle année scolaire.